

Le petit journal de la CFTC MAE

n° 20- Décembre 2021

Un encouragement à la mobilité durable

Un peu plus tôt que pour l'année dernière, la note de service « forfait mobilité durable » SG/SRH/SDCAR/2021-958 a été publiée. Vous pouvez en bénéficier si vos déplacements de votre domicile à votre site de travail sont effectués un certain nombre de jours en 2021 (100 jours proratisés en cas de temps partiel), en cycle ou en covoiturage et que vous ne cumulez pas avec le remboursement de transports publics (prise en charge partielle d'abonnement notamment). Vous devez faire votre déclaration sur l'honneur datée au 31 décembre 2021, pour recevoir cette indemnisation de 200 €.

Un encouragement à préserver la bonne santé de la communauté de travail

Avec la reprise de l'épidémie de Covid 19 fin novembre, ont été publiées deux notes de services successivement. La dernière amende la première en intégrant les nouveautés [SG/SRH/SDDPRS/2021-921](#). La quotité de télétravail peut être augmentée à titre exceptionnel et temporairement, dans la limite de 3 jours hebdomadaires. Les règles sanitaires doivent être avant tout respectées : port du masque, gestes barrières mais aussi renoncement des moments festifs. Enfin, la vaccination doit être facilitée.

Un encouragement pour un entretien professionnel réussi

Préparez bien en amont cet exercice annuel pendant vos congés d'hiver ! Pensez à lister les difficultés par rapport aux objectifs qui vous ont été assignés et à qualifier l'impact sur vos résultats des nouvelles conditions d'organisation. N'hésitez pas à faire rajouter certaines missions qui n'étaient pas prévues, notamment celles d'encadrement. Demandez aussi à votre responsable de bien mettre en avant votre qualité de servir, vos qualités relationnelles et vos capacités à exercer des tâches plus complexes. C'est aussi le moment de préparer votre liste de formations souhaitées pour développer votre parcours professionnel. Enfin veillez à ce que soit formellement écrite votre proposition d'avancement si vous êtes promuvable et avez répondu aux attentes de service. Pour ce faire, vérifiez si vous remplissez bien les conditions de grade et d'échelon avant d'aller en entretien.

Au Ministère et ses services déconcentrés, les entretiens professionnels portant sur 2021 seront conduits de manière à faire remonter les compte-rendus aux bureaux de gestion au plus tard au 15 avril 2022. La campagne du CIA démarrera ainsi précocement comparativement à 2021, avec un paiement normalement prévu avant l'été 2022. Une nouveauté pour cette campagne : le déploiement d'Estève, outil informatique qui facilitera la tâche de tous en dématérialisant le rapport et les signatures, mais aussi sauvegardera les données d'une campagne sur l'autre.

L'ensemble de notre équipe reste à votre écoute et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous, de vos collègues et de vos proches pour conclure joyeusement 2021 !

A l'année prochaine !

Les membres du bureau CFTC MAE

